

DGFIP :

Sur fond de conflit toujours ouvert, au sujet de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, qui suscite toujours autant d'inquiétudes et d'incertitudes, le dialogue social reprend progressivement à la DGFIP :



- un CTR d'où ne ressort que très peu de concret ;
- un calendrier de Groupes de Travail qui s'allonge ;

.....le tout sans aucune certitude sur l'écoute qui sera accordée aux Organisations syndicales.

Au moins, celles-ci auront joué le jeu.

DOUANES :

La Douane est toujours prise dans le tourbillon des réformes en cours :

- lignes Directrices de Gestion, mises en place dès cette année au pas de course pour les mutations ;
- réforme des retraites, les négociations n'ayant toujours pas abouti pour le sort des agents de la Surveillance ;
- transfert de la fiscalité douanière vers la DGFIP, chacune de nos taxes transférables étant épluchée une par une de manière dogmatique par Alexandre Gardette ;
- le Brexit qui fait recruter des agents et armer des bureaux de douane à Calais et à Dunkerque, bureaux finalement désœuvrés pour l'instant et dont il faut tant bien que mal redéployer les agents.



Par ailleurs, le devenir de nos missions de sûreté à la Gare du Nord et au Tunnel sous la Manche est toujours très incertain. Et maintenant une rumeur va grandissant, d'un rapprochement de la Douane et de la DGCCRF, rapprochement déjà initié localement dans le cadre de contrôles sanitaires, mais dont on ne sait pas trop quelle ampleur il prendra et sous quelle forme il aboutira. Edouard Philippe et Gérard Darmanin redessinent de manière hasardeuse les contours de notre administration bien malmenée depuis des années.

INSEE



Nouvelle indemnité d'organisation de la collecte pour les enquêteurs Insee dès 2020 :

Afin de mieux prendre en compte les déplacements des enquêteurs Insee qui parcourent plus de 10.000 km/an, une indemnité d'organisation est créée en complément des frais de déplacements dont les barèmes de remboursement sont fixés au niveau Fonction Publique.

Cette indemnité, pérenne, est versée à tous les enquêteurs et se compose :

- d'une partie fixe de 150 € euros brut annuel /enquêteurs ;
- et d'une partie variable de 1 € par fiche adresse pour les « enquêtes ménages » et « tournée prix » (au lieu de 1,50 € précédemment).

Plutôt que cette indemnité soit considérée comme mesure salariale et donc imposable, la CFTC Insee demande qu'elle soit qualifiée d'allocation de frais d'emploi et donc exempte de cotisations salariales et non imposable.

DGCCRF

Toujours proposer, savoir s'opposer : c'est un des préceptes de la CFTC.

Face à ce projet fou des retraites, notre conseil s'est prononcé unanimement contre. Alors que quotidiennement, depuis 10 ans, les agents de la DGCCRF sont ballottés, réorganisés, etc...ils subissent une énième réforme.

Au-delà de l'os, nous avons même maintenant attaqué la moelle. Nous ne pouvons également taire la « qualité » du dialogue social à la DGCCRF :

- Application des lignes directrices (destructrices) de gestion menée au pas de charge pour s'appliquer dès cette année
- Refus de communication officielle du rapport sur la sécurité par notre DGère
- Aucune précision quant à des éventuels rapprochements
- Fin de non-recevoir pour une audience ministérielle

Nous ne touchons plus le fond, nous avons creusé l'écorce. La CFTC-CCRF soutiendra toutes les initiatives des collègues et mènera toutes les actions adéquates.



CENTRALE :



L'AGRAF expérimente depuis la rentrée de janvier 2020, un nouveau concept d'offre tarifaire dans les restaurants Daumesnil et Diderot à Bercy. Cela consiste à payer à l'unité tous éléments (plats principaux et périphériques) que vous souhaitez manger.

Au passage en caisse, vous aurez un droit d'entrée qui s'appliquera à votre indice et les entrées, plats, desserts sont répartis en trois tarifs. Attention ! la note peut être salée. La CFTC Centrale ne peut que regretter le manque d'information en amont de l'AGRAF concernant la mise place de ce nouveau concept qui devrait être ensuite instauré sur l'ensemble des restaurants AGRAF.